

DATE DE PUBLICATION : JANVIER 2025

**DIRECTION GENERALE
DU SYSTEME D'INFORMATION
LE DIRECTEUR GENERAL**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur, à M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 1^{er} mars 2023;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à Madame Valérie FASQUELLE le 20 janvier 2025 ;

Vu la décision réglementaire n°2024-02 du 4 mars 2024 relative à l'organisation de la Direction Générale du Système d'Information ;

Délégation permanente est donnée à Mme Sophie DARRACQ, directrice de la direction informatique pour le réseau (DIRES), et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Christophe GENESTEST, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction informatique pour le réseau, pour « sa composante DGSI », dans la limite de 25 000 euros (HT), s'agissant des marchés publics, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Mme Sophie DARRACQ et M. Christophe GENESTET peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction informatique pour le réseau, rattachés administrativement à la direction générale du système d'information

Fait à Paris, le 23 Janvier 2025

Valérie FASQUELLE